

INFORMATION sur les REGIMES : Demi-Pensionnaire Externe

Le Choix du régime se fait à l'inscription : **DEMI-PENSIONNAIRE** Forfait 4 jours ou **EXTERNE** pour la durée de l'emploi du temps dit « **PROVISOIRE** » (3 premières semaines de Septembre).

Un changement de régime sera possible une fois l'emploi du temps « **DEFINITIF** » connu des familles (3^{ème} semaine de septembre).

Plusieurs choix seront alors possibles :

- Ne rien faire : le régime choisi lors de l'inscription de votre enfant vous convient.
- Opter pour un changement de régime autre : **DP 1 Jour, DP 2 Jours, DP 3 Jours, DP 4 Jours ou EXTERNE.**

Le choix du régime 1, 2 ou 3 jours de cantine par semaine se porte sur le(s) même(s) jour(s) de chaque semaine, pas de possibilité d'alternance semaine paire ou impaire.

Le formulaire de changement de régime sera disponible au service Gestion, Vie Scolaire ou téléchargeable sur l'ENT (Espace Numérique de Travail) du collège Ravier.

PRIX et MODALITES de PAIEMENT :

Le Département de l'Isère fixe le prix du repas à **2.00 euros** quel que soit le régime choisi.
L'AVIS des SOMMES à PAYER (ASAP – OP@LE) est transmis, par mail, trimestriellement au Responsable FINANCIER **sur le portail : SCOLARITE SERVICES EDUCONNECT.**

Modalités de paiement de la facture :

Par : **CARTE BANCAIRE** (par le responsable financier)

➤ sur le portail : **SCOLARITE SERVICES EDUCONNECT**

par : **CHEQUE BANCAIRE** à l'ordre de : « **Agent comptable du collège Ravier de Morestel** » au service GESTION.

par : **ESPECES** au service GESTION.

REPAS EXCEPTIONNEL :

L'achat se fait à l'**avance** sur **demande écrite** de la famille auprès du service GESTION : **Prix du repas : 2.00 €.**

BOURSE de COLLEGE

Le service en ligne **Inscription** intègre une rubrique dédiée au recueil des données nécessaires à l'étude automatique du droit à bourse. Il est possible au moment de l'**Inscription** ou de la **Réinscription (en juin)** de l'élève, **par la télé-inscription de donner son consentement** à la récupération des données fiscales nécessaires à l'examen de la demande via l'interrogation automatique des bases de données de la DGFIP.

Vous pouvez consulter le simulateur de bourse de collège :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>